

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 21/09/2023

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	28	30	2

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et neuf minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion au 26 avenue Henri Petonnet à Vivonne.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – SUIRE Sébastien – MAURY Jean-Pierre – BOIRON Noëlle – GEORGEL Sophie – DUTAUT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – BEAU Jacky – LATU Roland – THEVENET Roland – PICHON Gilles – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – GAYET Olivier – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – BOUCHET Roland – RENOARD Chantal – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés : CARRETIER Michel – CACLIN Philippe (donne pouvoir à PICHON Gilles) – CAQUINEAU Bernard – GARGOUIL Francis – BOIRON William (donne pouvoir à JEAN Gisèle) – SENELAS Rozeen

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – LE GUERN Romain – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BIBAUD André – BOCK François – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – SAINT LAURENT Gérard – JARASSIER Michel – LEONET Frédéric

Observation :

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian
Administratifs : BOUCHE David, BRANGEON Anne, DALMON Enzo, LAURIN Pauline

Délibération n°287_27092023

Vente bâtiment St Maurice la Clouère

Vu l'article L.2241-1 et L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3111-1 et L.2141-1 du Code général de la propriété publique ;

Considérant que le Syndicat est propriétaire du bâtiment situé au lieu-dit Crochet à Saint Maurice La Clouère (86160). La grange est cadastrée BX n°82 pour 4 a 30. La parcelle de terre est cadastrée BX n°81 pour 39 a 50.

Considérant que l'estimation faite le 01 septembre 2022 estime l'ensemble immobilier d'une valeur de 50 000 euros.

AR Prefecture

086-200058832-20230927-287_27092023-DE
Reçu le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023

Considérant que les négociations avec Monsieur ESNAULT Dominique et Madame ESNAULT Annick ont abouti pour la somme de 50 000 euros net vendeur.

Considérant que Monsieur et Madame ESNAULT acquièrent ce bien en un seul règlement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité de :

- Approuver la vente du bien situé au lieu-dit Crochet à Saint Maurice la Clouère (86160) cadastrée BX n°82 et BX n°81 d'une surface de 43 a 80,
- Proposer la somme de 50 000 € net vendeur pour la vente de cet ensemble immobilier,
- Demander au notaire de Vivonne - Maître LECUBIN- de procéder à la rédaction de l'acte de vente dudit bien entre le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et Monsieur et Madame ESNAULT.

*Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 28/09/2023*



AR Prefecture

086-200058832-20230927-287_27092023-DE
Reçu le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023